
De : Lacelle, Josianne <Lacelle.Josianne@hydroquebec.com>

Envoyé : 6 octobre 2022 10:28

À : scadrin@dhcavocats.ca; slanoix@duntonrainville.com; FCEI__Me André Turmel (aturmel@fasken.com) <aturmel@fasken.com>; edavid@sarrazinplourde.com; RTIÉÉ_Me Dominique Neuman <energie@mink.net>

Cc : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>; Lis, Natalia <Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca>; Fréchette, Yves <frechette.yves@hydroquebec.com>

Objet : Suivi administratif D-2021-123 / Bilan du MGA et séance de travail

Bonjour,

Le Transporteur a déposé auprès de la Régie de l'énergie, le bilan du MGA en suivi administratif de la décision D-2021-123 rendue dans le dossier R-4167-2021.

Le Transporteur, avec l'accord de la Régie de l'énergie, invite les intervenants au dossier R-4167-2021 à une séance de travail virtuel pour en présenter les résultats.

Cette séance est prévue le 21 octobre 2022, de 10h30 à midi. Cette séance aura lieu par visioconférence Teams.

Le Transporteur demande aux intervenants au dossier R-4167-2021 de bien vouloir l'informer de leur intérêt à participer à cette séance de travail et de lui communiquer les noms et coordonnées des personnes (adresses courriels) qui seront présentes à l'adresse suivante : lacelle.josianne@hydroquebec.com et ce, au plus tard le 14 octobre 2022, à 12h. Le Transporteur transmettra par courriel le lien Teams aux personnes ayant été identifiées préalablement.

Meilleures salutations.

Josianne Lacelle

Conseillère soutien à la gestion
Direction - Affaires réglementaires & tarifaires et services de transport d'électricité
Groupe - Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et gouvernance
Complexe Desjardins - Tour Est
15^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7
Tél. : 514-798-1223, 8408685
Interne : 840-8685



hydroquebec.com





Avis de confidentialité

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.